

LE JOUR, 1946
07 NOVEMBRE 1946

AU SERVICE DE L'ORDRE

Lorsque le Vatican intervient dans les domaines où il est l'autorité souveraine, il a toujours des raisons suffisantes. Il n'y a pas au monde un lieu où l'autorité se fonde mieux et davantage sur la connaissance. Autant que l'information humaine peut valoir (et sous réserve du renseignement tendancieux et de l'erreur), le Vatican a l'information la mieux établie de l'univers.

Il reste qu'on a vu souvent des hommes appelés à Rome pour s'expliquer, y aller et en revenir justifiés et apaisés. Car, dans la mesure où la justice est de ce monde, c'est au Vatican avant tout qu'on la trouve. Les garanties de toute nature qui sont là, l'extrême modération et l'extrême prudence qui procèdent de l'expérience et de la tradition multiséculaires, elles n'existent nulle part ailleurs à ce degré.

C'est dire qu'il est juste de faire crédit à une sagesse qui est la plus constante, la plus invariable que les hommes connaissent. Et ce n'est pas en vain que chacun parle dans les circonstances les plus graves de « la plus haute autorité morale qui soit sur cette terre ».

Dans le tumulte de notre temps, dans l'agitation des hommes et dans la confusion des choses, on évoque pour en faire un repos de l'intelligence et du cœur le havre romain où les passions s'arrêtent, le domaine étroit, les édifices recueillis où se développe l'action pontificale paisible et sereine, dans le temps et dans l'espace.

Les disciplines qui viennent de là sont une sécurité et une force. Elles rejoignent à nos yeux une tradition fondamentale de ce pays ; et il s'avèrera de plus en plus partout qu'elles sont le plus solide appui des institutions, de l'ordre et de la paix.